

COMMUNE DE GRUSSENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2018

Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures

Membres présents :

Mmes DECK Nathalie, GRUNENBERGER Laetitia, JEHL Nathalie, SIMLER Agnès et WEIXLER Colette (a reçu procuration de GROLLEMUND René)
MM CHASTE Bruno, HABERKORN Christophe, JAEGLER Patrice, OBERT Jean-Paul, SCHÖNSTEIN Laurent, SIMLER Etienne, SUTTER Thomas

Membre absent excusé et non représenté : ./.

Membres absents non excusés : ./.

Membre ayant donné procuration : M GROLLEMUND René (a donné procuration à WEIXLER Colette)

Secrétaire de séance : Mr OBERT Jean-Paul

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Compte-rendu de réunions
4. Urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme droit de préemption urbain)
5. Vote des taxes
6. Affectation des résultats 2017
7. Budgets primitifs 2018 (commune et lotissement)
8. Cotisations Caisse d'Assurances Accidents Agricoles
9. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim : restitution de l'exercice de la compétence facultative "Sécurité-Incendie" aux communes
10. Compteurs LINKY
11. Divers

Avant de débiter la séance, Mr Sutter Thomas propose d'observer une minute de silence en mémoire du Lieutenant-Colonel Arnaud Beltrame et des victimes des attaques terroristes commis à Trèbes et à Carcassonne le 23 mars 2018 ainsi que pour la vieille dame de confession juive assassinée à Paris.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Obert Jean-Paul est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé par l'ensemble des membres présents.

3. COMPTE-RENDU DE REUNIONS

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a été élu vice-président du SMICTOM.

Mr le Maire remercie :

- toutes les personnes qui ont participé à la journée de nettoyage du Foyer
- les conseillers qui ont prêté mains fortes aux membres du Football Club de Grussenheim dans le cadre de la construction des vestiaires et notamment Mr Simler Etienne pour sa collaboration précieuse pour la construction de la charpente.

Monsieur le Maire rend compte des informations ci-dessous :

- 26 février : réunion de la commission communale du fleurissement. Mr le Maire remercie Mme Weixler Colette pour le travail accompli.
- 21 février : réunion de la commission des finances de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim (CCRM) sur les orientations budgétaires
- 27 février : réunion du Syndicat Pôle Ried Brun
- 28 février : réunion du conseil de la CCRM
- 1^{er} mars : réunion de la commission communale des impôts
- 5 mars : réunion relative au Programme Local de l'habitat (PLH) de la CCRM
- 6 mars : assemblée générale du Comité de Gestion du Foyer
- 7 mars : assemblée générale de la Chorale Ste Cécile
- 9 mars : participation de Mr le Maire et Mme Simler Agnès à la réunion organisée par l'association des Maires du Haut-Rhin à Meyenheim
- 14 mars : réunion du Syndicat du Parc à Grumes
- 15 mars : réunion du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) portant sur le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR)
- 16 mars : assemblée générale des Donneurs de Sang
- 22 mars : réunion du conseil d'école
- 23 mars : réunion de la commission communale des finances

Mr le Maire et Mme Weixler Colette ont rendu visite au doyen de la commune, Mr Bosshard Robert, qui a fêté son 93^{ème} anniversaire le 21 mars 2018

4. URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

Un avis favorable est réservé au permis de construire modificatif déposé par Mr Gunduz Halil pour la transformation des locaux professionnels en logements, la construction d'un local de poubelles, la modification des ouvertures en façades ouest, la construction d'une clôture et la modification des stationnements.

DECLARATION PREALABLE

Une suite favorable est émise aux déclarations préalables déposées par :

- la Sàrl Ador et Muller pour la division d'un terrain en vue de construire
- MEMBRE Pascal pour la transformation d'une fenêtre en porte
- JECKER Bernardette pour la construction d'une terrasse

CERTIFICAT D'URBANISME

Aucune observation n'est émise au certificat d'urbanisme déposé par Maître Claude Heitz pour la parcelle sise section 33 n°125 d'une surface de 6 ares 25.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Il est décidé de ne pas faire usage du droit de préemption de la commune dans le cadre de la vente de la propriété sise section 33 parcelle 125 d'une superficie de 6 ares 25.

5. VOTE DES TAXES

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 est présenté aux conseillers municipaux.

Compte-tenu de la baisse des dotations de l'Etat, de la baisse des subventions et des travaux d'accessibilité à réaliser, il est proposé d'augmenter de 2 % les taxes.

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les taux comme suit pour l'année 2018 :

- taxe d'habitation : **10,29 %**
- taxe foncière sur les propriétés bâties : **8,30 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **36,36 %**
- cotisation foncière des entreprises : **14,56 %**

Le produit fiscal attendu s'élève à 180 299 €. Le prélèvement au profit du GIR s'élève à 9 371 €.

6. AFFECTATION DES RESULTATS 2017

COMMUNE

Conformément à l'instruction budgétaire M 14, le conseil municipal doit statuer sur les résultats et procéder à leur affectation. Le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, d'affecter les résultats suivants

Excédent d'investissement :	+ 52 983,42 €
Excédent de fonctionnement :	+ 168 194,59 €

de la manière suivante :

- l'excédent d'investissement de + 52 983,42 € au compte 001 solde d'exécution positif reporté

- l'excédent de fonctionnement de + 168 194,59 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté.

LOTISSEMENT DU MOULIN

Conformément à l'instruction budgétaire M 14, le conseil municipal doit statuer sur les résultats et procéder à leur affectation. Le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, d'affecter les résultats suivants :

Excédent d'investissement :	- 104 281,62 €
Excédent de fonctionnement :	+ 196 253,42 €

de la manière suivante :

- le déficit d'investissement de - 104 281,62€ au compte 001 solde d'exécution négatif reporté
- l'excédent de fonctionnement de + 196 253,42 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté.

7. BUDGET PRIMITIF 2018

COMMUNE

Après avoir examiné les propositions arrêtées par la Commission des Finances, le conseil municipal approuve, par treize voix pour et une abstention, le budget primitif de la commune pour l'exercice 2018 comme suit :

Recettes et dépenses de fonctionnement équilibrées à :	681 267,59 €
Recettes et dépenses de d'investissement équilibrées à :	1 240 563,42 €

LOTISSEMENT

Après avoir examiné les propositions arrêtées par la Commission des Finances, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif de la commune pour l'exercice 2018 comme suit :

Dépenses de fonctionnement à :	234 281,62 €
et recettes de fonctionnement à :	334 840,42 €
Recettes et dépenses d'investissement équilibrées à :	169 281,62 €

8. COTISATIONS CAISSE D'ASSURANCES ACCIDENTS AGRICOLES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la cotisation due à la caisse d'assurance accidents agricoles s'élève à 14 453 € au titre de l'année 2018.

Il propose au conseil municipal que la commune prenne à sa charge ce montant à hauteur du produit des baux de chasse (10 000 €). Le solde (4 453 €) étant à assigner en recouvrement avec les contributions foncières.

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

9. **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM : RESTITUTION DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE FACULTATIVE "SÉCURITÉ-INCENDIE" AUX COMMUNES**

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim (CCRM) dispose, depuis ses débuts en 2012, de la compétence facultative « Conseil et assistance en matière de sécurité incendie ». Cette compétence était exercée, jusqu'à présent, grâce à l'emploi d'un agent préventionniste et d'une secrétaire administrative. Le départ programmé de l'agent préventionniste pour le début du deuxième trimestre de l'année 2018 interroge sur la pérennité de cette prérogative. Un débat a été organisé, sur cette question, lors de la commission « Finances, Budget, Administration Générale et Mutualisation des services » en juin dernier.

Par délibération en date du 24 janvier 2018, le Conseil communautaire de la Communauté de communes a approuvé, à l'unanimité, le projet de modification des statuts consistant en la restitution de l'exercice de cette compétence facultative aux communes.

Conformément à la procédure prévue aux articles L. 5211-17 et L. 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à émettre son avis sur cette modification statutaire.

Le Conseil Municipal de la commune de Grussenheim après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5211-17, L. 5211-20 et L. 5214-16 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 29 décembre 2016 portant mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim suite à la mise en œuvre de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe ;

Vu la délibération en date du 24 janvier 2018 par laquelle la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim a approuvé la modification des statuts par la restitution de la compétence facultative « Conseil et assistance en matière de sécurité -incendie » aux communes ;

Considérant que la commune de Grussenheim est membre de la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim ;

Considérant que, par délibération en date du 24 janvier 2018, le Conseil Communautaire a approuvé la modification statutaire proposée et qu'il appartient, dès lors, à la commune de Grussenheim d'émettre son avis sur cette modification, conformément à la procédure prévue aux articles L. 5211-17 et L. 5211-20 du CGCT ;

- **approuve** le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim consistant en la suppression de l'exercice de la compétence « Conseil et assistance en matière de sécurité incendie » ;
- **notifie** la présente délibération à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin, à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin et à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim.

Adopté à l'unanimité.

10. **COMPTEURS LINKY**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par des habitants par rapport au déploiement des compteurs LINKY.

Il indique que la commune de Grussenheim a transféré au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin, la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité.

Dans le dernier bulletin du Bulletin de l'Association des Maires du Haut-Rhin, il est indiqué que le conseil municipal est incompétent pour s'opposer aux compteurs communicants (voir article ci-dessous "*Bulletin de l'Association des Maires du Haut-Rhin - n°185 - Février 2018*")

Le Tribunal Administratif de Strasbourg a statué par ordonnance du 31 janvier 2018 sur un référé introduit par le Préfet du Haut-Rhin tendant à la suspension de la délibération de la commune d'Oberbruck portant refus du déploiement dans la commune des compteurs d'électricité communicants de type « Linky ».

Dans son mémoire, le Préfet estime qu'il y a un doute sérieux quant à la légalité de la délibération et demande sa suspension. En effet :

- la commune a transféré sa compétence d'autorité organisatrice de réseau de distribution publique d'électricité au Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin devenu, par là même, propriétaire des compteurs d'électricité. Elle n'était donc pas compétente pour délibérer ;
- l'installation des compteurs communicants répond à une obligation légale résultant de l'article L. 314-4 du code de l'énergie, issu de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

C'est le moyen de l'incompétence du conseil municipal pour délibérer sur le déploiement des compteurs d'électricité communicants qui a été retenu par le Tribunal Administratif de Strasbourg pour ordonner la suspension de la délibération. En ayant transféré sa compétence d'autorité organisatrice de réseau de distribution publique d'électricité au Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin, la commune n'était plus propriétaire des compteurs d'électricité.

11. DIVERS

- **Balayage des rues** : Lors de la dernière réunion de la commission communale des finances, Mr Sutter Thomas a soulevé la question du passage éventuel de la balayeuse en 2018. Mme Simler Agnès propose qu'une offre de prix soit sollicitée pour trois passages par an (en avril/mai, juillet et octobre). Le conseil municipal, par onze voix pour et trois contres, autorise Mr le Maire à l'effet de solliciter une offre de prix pour le balayage mécanisé trois fois par an. Une décision sera prise lors de la prochaine séance.
- **Oschterputz** : Mme Nathalie Jehl sollicite des informations sur l'opération Oschterputz. Mme Deck Nathalie donne des renseignements sur le déroulement de cette opération qui s'effectuera le samedi 14 avril 2018 de 8 heures 30 à 11 heures 30. Des tracts seront distribués dans les boîtes aux lettres du village.
- **Arbres coupés** : Mr Sutter Thomas suggère que les arbres coupés le long du Muehlweg soient remplacés. Mr le Maire remercie Mr Jean-Paul Obert pour les travaux de coupe qu'il a réalisés ainsi que Mr Sutter Sylvain pour la mise à disposition du tracteur et de la remorque.
- **Circulation** : Mr Sutter Thomas rappelle l'importance de la circulation de véhicules non autorisés sur les chemins d'exploitation qui entraîne une dégradation rapide et qui, de ce fait, engendre des frais d'entretien importants.
- **Stationnement** : Mr Schönstein Laurent sollicite des informations par rapport aux problèmes de stationnement dans les rues du village. Contact Dans le cadre du groupement de commande, une demande sera effectuée auprès de la CCRM pour réaliser des travaux de marquage.
- **Travaux de voirie** : Mr le Maire informe que les travaux de voirie de la rue de la paix et du Muehlweg vont être réalisés.
- **Panneaux signalétiques** : L'ensemble des panneaux a été commandé.
- **Prochaine réunion** : Les prochaines réunions du conseil municipal ont été fixées comme suit : mardi 17 avril 2018 à 19 heures et mardi 22 mai 2018 à 20 heures.

La séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire, Martin KLIPFEL